

C.GOMEZ 9/05/2014

DU SYSTÈME DE RÉSERVES FRACTIONNAIRES À MONETATIVE :

UNE PRÉSENTATION SOUS FORME DE BILANS

*Un complément à la présentation
de Klaus Karwat*

Version du 6/05/2014 corrigée le 9/05/2014

Situation avant Réforme

BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit & monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :100 • Crédits clientèle :800 • Titres et Immob :100 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 500 • Dépôts à vue (DAV) : 400 • Capital : : 100

Une opération de crédit en faveur d'un client X sera de la forme :

Si l'on suppose qu'il n'y a pas de problèmes de réserves (réserves excédentaires) et que seuls, les dépôts à vue sont mouvementés, il y a aura, ceteris paribus, les changements suivants

<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :0 • Crédits clientèle :+10 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme et Titres (TCN) : 0 • Dépôts à vue (DAV) : +10 • Capital : : 0
---	---

La masse monétaire augmente de 10

Bien sûr, si au même moment, un client Y décide de faire un acte d'épargne ou de quasi épargne en réduisant son encaisse et en augmentant ses DAT/TCN, la banque se retrouvera créatrice de monnaie pour une part et intermédiaire financier pour une autre part. On aura :

<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :0 • Crédits clientèle :+10 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme et Titres (TCN) : +5 -clientY :+5 • Dépôts à vue (DAV) : +5 -clientX:+10 -clientY: -5 • Capital : : 0
--	--

Les dépôts à vue n'augmentent plus que +5 (donc la masse monétaire M1) et les dépôts à terme de +5

[Nous délaissions toutes les complications du type Allais en évitant de se poser des questions sur Y pour connaître quel degré de substituabilité psychologique par rapport à DAV il accorde à DAT]

Dans le système bancaire, à tout moment, il y a toutes ces entrées –sorties et tous ces arbitrages de toutes sortes, dont les agrégats monétaires ne sont finalement que la résultante.

Au moment du remboursement du crédit, il va conduire à des opérations très simples, identiques dans les deux cas envisagés ceteris paribus :

<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :0 • Crédits clientèle :-10 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme et Titres (TCN) : 0 • Dépôts à vue (DAV) : -10 • Capital : : 0
---	---

Dans un cas comme dans l'autre, la variation du bilan revient à 0, avec simplement dans le second cas, à la fin du processus : des dépôts à vue en baisse de 5 (donc -5) par rapport à leur position initiale, tandis que les dépôts à terme reste à +5.

Du point de vue de la BNS, son bilan se présente comme suit :

BANQUE NATIONALE SUISSE			
• Réserves de changes	: 100	• Billets en circulation	: 50
• Créances sur les banques	: 50	• Comptes de règlement des banques (Réserves)	: 100
• Titres et immobilisations	: 50	• Confédération	: 10
		• Capital	: 40

Situation dans la transition vers la réforme du système bancaire

La mise en œuvre de la réforme repose sur trois idées de base :

- La BNS reçoit le monopole de l'émission de monnaie en Suisse, quelle qu'en soit la forme, pièces, billets ou monnaie électronique, et devient la seule garante des instruments monétaires en circulation dans le pays, d'où le nom de « monnaie pleine » qui n'est plus de ce fait une « monnaie-crédit » (comme aujourd'hui) ;
- Les résidents suisses consigneront leurs avoirs sans aucun transfert de propriété (comme aujourd'hui) dans des institutions qui les prendront en conservation avec pour seul et unique objectif : exécuter le plus efficacement possible les ordres donnés par leurs clients sans pouvoir prendre aucun risque de contrepartie (exécution en temps réel seulement si le compte est approvisionné).
- La gestion des moyens de paiement pourra être largement ouverte à la concurrence et réalisée dans le cadre d'établissements spécialisés agréés ou de départements de banque dédiés à cette seule fonction, par principe indépendante de toutes les autres fonctions bancaires

Il s'avère donc qu'au jour J, au moment de la « transposition », il y aura plusieurs mouvements :

- Les avoirs monétaires seront consignés dans des comptes hors-bilan des « conservateurs »
- Ces comptes seront représentatifs d'avoirs à la BNS qui se portera ainsi comme leur seul garant en dernier ressort de toute la monnaie suisse sous toutes ses formes ;
- Les banques connaîtront un « gap » de financement qui nécessitera une intervention de la BNS sous forme de prêt et/ ou dépôt en compte courant.

En ce jour J, les clients des banques feront leur choix :

- entre instruments monétaires requis pour satisfaire leurs besoins transactionnels (y compris un certain niveau de précaution)
- et les véhicules d'épargne (dépôts à terme ou titres de créances négociables)

Les paramètres dictant ce choix seront :

- le coût afférent à la détention d'encaisse (frais de tenue de compte, coût des transactions, pénalités en cas de rupture de contrat avant terme sur les DAT, volatilité perçue des TCN)
- les rendements sur les placements alternatifs, c'est-à-dire les coûts d'opportunité de la détention d'encaisses (les taux d'intérêt sur les DAT et les TCN)

Dans notre exemple, nous avons supposé que tous les dépôts à vue seront « transposés », soit 400, mais ce ne sera pas nécessairement le cas vu la situation de « trappe à liquidité » dans laquelle se trouvent de nombreuses économies, en particulier la Suisse. Les deux bilans ci-dessous traduisent la nouvelle situation à la fin du jour J.

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :100 • Crédits clientèle :800 • Titres et Immob :100 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 500 • Prêt/CC BNS : 400 • Capital : 100
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 400 (ex dépôts à vue) 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 100 • Créances sur les banques : 50 • Prêt/CC auprès banques :400 • Titres et immobilisations : 50 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 50 • Comptes de règlement des banques (Réserves) :100 • CCBanques/sc/clients :400 • Confédération : 10 • Capital : 40

- Les avoirs transférés des clients sont désormais gérés par le département monétaire.
- Ces avoirs ont comme contrepartie exacte les comptes de chaque institution auprès de la BNS, qui seront gérés pour le compte des clients
- Dans ces livres, cette écriture est contrebalancée par son prêt aux banques ou son compte courant ouvert auprès d'elles.

A partir de ce jour que peut-il se passer ?

Pour prêter plus, les banques ne peuvent faire autre chose que de tenter d'emprunter plus, donc de lever plus de DAT/TCN. Pour cela, si une demande existe, les taux vont se tendre. Il y a alors deux cas possibles.

(1) Les encaisses disponibles sont égales aux encaisses désirées par les agents économiques qui n'ont aucune intention de les réduire → dans ce cas l'ajustement se fera par la demande de crédit

La hausse des taux découragera des prêts qui ne seront pas renouvelés donnant la marge de manœuvre pour de nouveaux crédits plus rentables → Masse monétaire M constante, Vitesse de circulation V constante, revenu nominal Y constant.

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :0 • Crédits clientèle :0 -client x:-10 -client y: +10 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 0 • Prêt/CC BNS :0 • Capital : 0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 400 (ex dépôts à vue) -compte x : -10 (remboursement) -compte y : +10 (versement du nouveau prêt) 	

A la BNS, rien ne change non plus : il n'y a qu'un jeu dans les comptes/sc/clients qui ne se verra pas si les deux comptes sont dans la même banque et donnera lieu à un virement de compte à compte si le processus s'opère dans deux institutions différentes.

(2) Les encaisses disponibles sont supérieures aux encaisses désirées et/ou présentent une certaine élasticité par rapport aux taux d'intérêt → dans ce cas l'ajustement peut se faire par l'offre de crédit

Dans ce cas, les agents économiques vont s'efforcer de réduire leurs encaisses en les dépensant ou en les amenant sur le marché en souscrivant à des DAT/CTN mais, ce qui est vrai individuellement ne peut être réalisé collectivement car les dépenses ou les placements de l'un sont les recettes de l'autre → M constant, hausse de V, hausse de Y

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :0 • Crédits clientèle :0 <li style="padding-left: 20px;">-client y: +10 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : +10 <li style="padding-left: 20px;">-client x :+10 • Prêt/CC BNS :0 • Capital : :0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 400 <li style="padding-left: 20px;">-compte x : -10 (placement en DAT ou TCN) <li style="padding-left: 20px;">-compte y : +10 (versement du nouveau prêt) 	

Au niveau de la BNS, il n'y a aucun changement au niveau global.

Bien entendu, le jeu peut être inversé si l'on suppose un déficit d'encaisses désirées par rapport aux encaisses détenues → **M constant, baisse de V, baisse de Y**

Contrairement à ce qui est souvent entendu, la « monnaie pleine » ne garantit pas l'économie contre une certaine instabilité, bien qu'elle puisse l'atténuer car, dans le cas de la nouvelle organisation, M ne varie pas et donc V peut être auto-stabilisant par rapport au système actuel où tout déséquilibre a tendance à s'amplifier, M par le biais du crédit et V par le biais de la psychologie des agents économiques.

D'où deux points :

- (1) L'importance des encaisses « oisives » à la mise en œuvre du processus (jour J), surtout si ces encaisses sont très élastiques au taux de l'intérêt (cas de la Suisse, voir mon étude sur cette question)
- (2) L'importance que doit jouer le coût de détention de l'encaisse qui va intervenir comme un taux d'intérêt négatif → plus il est dissuasif dans la détention d'encaisse, plus les fluctuations ont des chances d'être amoindries.

Pour la plupart des économistes, la propension à thésauriser est un fléau contre lequel il convient de lutter, d'où les systèmes ingénieux imaginés comme la monnaie fondante (Gesell) ou le taux d'inflation minimal comme impôt sur les encaisses. Dans la nouvelle organisation, les coûts de détention devenant plus clairs, il sera plus facile de mettre en place des instruments de dissuasion.

En tout état de cause, la situation idéale est celle où les encaisses sont réduites au minimum nécessaire pour satisfaire les besoins transactionnels et, donc, où la vitesse de circulation est maximale.

(3) En supposant une situation d'équilibre au niveau des encaisses, la BNS peut décider de mener une politique de croissance de la masse monétaire → dans ce cas, l'offre et la demande de crédit croîtront au rythme de l'effort d'épargne

Supposons que la BNS décide d'assurer une croissance la masse monétaire de x%. Si V est constant, ce qui est notre hypothèse, la croissance de Y va être de $V\Delta M$, c'est-à-dire la vitesse par l'accroissement de la masse monétaire de telle manière que l'on aura : $\Delta\%M = \Delta\%Y$. C'est cet accroissement qui va générer l'épargne qui va s'investir dans des DAT/TCN pour financer de nouveaux prêts.

Dans notre exemple, $\Delta\%M = 3\%$, soit $\Delta M = 12$ ce qui induit pour une vitesse de circulation égale, disons, à 5, un $\Delta Y = 60$ (ce qui veut dire 3% d'un niveau initial égal à $400 \cdot 5 = 2000$). Pour un taux d'épargne financière globale (ensemble des agents économiques) de 25%, la croissance des DAT/TCN sera donc de 15 et, donc, les crédits de 15. Cet exemple totalement fictif est donné pour visualiser le mécanisme. En faisant jouer les bilans, les schémas sont les suivants :

- Injection de monnaie par inscription au crédit de la Confédération

BANQUE NATIONALE SUISSE			
• Réserves de changes	: 0	• Billets en circulation	: 0
• Créances sur les banques	: 0	• Comptes de règlement des banques (Réserves)	: 0
• Avances/dons Confédération	: +12	• CCBanques/sc/clients	: 0
• Prêt/CC auprès banques	: 0	• C/CCConfédération	: +12
• Titres et immobilisations	: 0	• Capital	: 0

- Dépense des nouvelles ressources créées par la Confédération

BANQUE NATIONALE SUISSE			
• Réserves de changes	: 0	• Billets en circulation	: 0
• Créances sur les banques	: 0	• Comptes de règlement des banques (Réserves)	: 0
• Avances/dons Confédération	: +12	• CCBanques/sc/clients	+12
• Prêt/CC auprès banques	: 0	• C/CCConfédération	: 0(-12)
• Titres et immobilisations	: 0	• Capital	: 0

BANQUES COMMERCIALES			
Départements crédit			
• Réserves BNS	: 0	• Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN)	: +15
• Crédits clientèle	+15	• Prêt/CC BNS	: 0
• Titres et Immob	: 0	• Capital	: 0
Département Monétaire			
• Comptes de règlement : +12			

La conclusion de ce schéma est donc la suivante → **hausse de M, V constant, hausse de Y, hausse de l'épargne, hausse du crédit**

LA SITUATION EN SITUATION DE RÉGIME PERMANENT: LE « PROBLÈME » DU PRÊT

Une fois la nouvelle organisation mise en place, va se poser le « problème » du prêt qu'il faut traiter correctement :

- Ce prêt est un véritable actif qui rapportera un intérêt à la collectivité
- Il représente la réappropriation de la rente monétaire passée, par le biais précisément de cet intérêt
- Un maintien ferait que la valeur capitalisée des intérêts actualisée au même taux sur un nombre infini (grand) d'années correspondrait au montant du prêt lui-même.

Son maintien ne pose aucun problème d'aucune sorte et la BNS n'interviendra pas plus en raison de ce facteur qu'elle ne le fait aujourd'hui à travers les dispositions existantes ou à venir.

Par ailleurs, dans le processus de remboursement, il faut veiller à **trois écueils** :

- **La baisse de la masse monétaire** : si une banque remboursait le prêt BNS en ne renouvelant pas l'emprunt d'un client, la masse monétaire et le revenu national baisseraient → à proscrire ...en règle générale
- **L'effet d'éviction sur le flux d'épargne** : Si les banques voulaient rembourser pour des raisons qui leurs sont propres ou étaient poussées à rembourser, les banques pourraient chercher à faire de la surenchère pour attirer les capitaux à elles et pourraient décourager le financement d'autres secteurs sans que cela correspondent à l'intérêt général → à proscrireen règle générale
- **Les flux d'éviction sur l'épargne existante** : Au moment des renouvellements d'emprunts et des refinancements, l'arrivée d'un nouveau concurrent (les banques) pourrait entraîner des dysfonctionnements dans l'allocation de flux de capitaux.

Dans la « gestion » de ce prêt au niveau global, il faut montrer donc une très grande prudence :

- Il est possible d'envisager un remboursement....
- ...mais, dans le même temps, il faut s'assurer que les flux de financement trouveront facilement le chemin des banques sans nuire aux autres secteurs de l'économie

C'est pour cela que le rachat de la dette publique est une voie si commode car elle « libère » de l'épargne existante accumulée avec de grandes probabilités qu'elle se dirige vers les autres secteurs, dont les banques. C'est une voie quasiment impossible à suivre en Suisse car la detteest trop faible en termes de PIB !

Mais, il est possible aussi d'utiliser ce prêt comme une arme de régulation donnant à la Suisse de nouvelles possibilités d'intervention.

EXAMINONS LES CAS D'UNE RÉDUCTION DU PRÊT COMME INSTRUMENT DE RÉGULATION

(1) Vaste mouvement de réduction des encaisses suite à une remontée, même légère, du taux d'intérêt, et/ou à une meilleure perception du coût d'opportunité de la détention d'encaisses → **une réduction du prêt BNS peut s'imposer pour contrer une monnaie trop rapide du crédit**

Il ne s'agit pas d'un cas purement théorique puisqu'en Suisse le rapport DAV+CTR est aujourd'hui de près de 80% par rapport au PIB, ce qui est totalement exorbitant eu égard aux normes historiques et ne s'explique que par la situation de trappe à liquidité. Si la transposition se faisait sur ces bases, une variation de 1 à 2% de taux d'intérêt pourrait faire passer ce besoin à des niveaux bien plus faibles, disons une baisse de 40 points de PIB !

Voyons ce qui risque de se passer :

- Les déposants se ruent vers les banques pour investir en DAT ou TCN pour 100

Avant réemploi, il y a bien : diminution des comptes de règlement (monnaie pleine) et augmentation des réserves bancaires (liquidités)

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :+100 • Crédits clientèle :0 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : +100 • Prêt/CC BNS :0 • Capital : :0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement :- 100 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 0 • Créances sur les banques : 0 • Prêt/CC auprès banques :0 • Titres et immobilisations : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 0 • Comptes de règlement des banques (Réserves):+100 • CCBanques/sc/clients :-100 • Confédération : 0 • Capital : 0

En fait, sur le plan macro-économique, on assiste à une augmentation potentielle drastique de la vitesse de circulation : si les banques prêtent les 100, l'augmentation risque d'être trop forte. La BNS décide que ce n'est pas souhaitable et veut limiter cette augmentation à 20.

- La BNS intervient pour contrer l'incidence de cette réduction massive de la préférence pour la liquidité en réduisant son prêt de 80, donc à ce stade

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :-80 • Crédits clientèle :0 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 0 • Prêt/CC BNS :-80 • Capital : :0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement :- 100 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 0 • Créances sur les banques : 0 • Prêt/CC auprès banques :-80 • Titres et immobilisations : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 0 • Comptes de règlement des banques (Réserves):-80 • CCBanques/sc/clients :0 • Confédération : 0 • Capital : 0

Et les banques vont finir par prêter les 20 (pour cela , il suffit qu'elles achètent un actif sur le marché :

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :-20 • Crédits clientèle :+20 • Titres et Immob :0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 0 • Prêt/CC BNS :0 • Capital : : 0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement :+20 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 0 • Créances sur les banques : 0 • Prêt/CC auprès banques :0 • Titres et immobilisations : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 0 • Comptes de règlement des banques (Réserves):-20 • CCBanques/sc/clients : +20 • Confédération : 0 • Capital : 0

Finalement , à l'issue de ce processus un peu complexe que nous avons détaillé pour familiariser le lecteur à la « mécanique » de ces comptes, nous avons la nouvelle situation (à comparer avec la situation initiale):

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :100 • Crédits clientèle :820 • Titres et Immob :100 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 600 • Prêt/CC BNS : 320 • Capital : : 100
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 320 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 100 • Créances sur les banques : 50 • Prêt/CC auprès banques :320 • Titres et immobilisations : 50 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 50 • Comptes de règlement des banques (Réserves) :100 • CCBanques/sc/clients :320 • Confédération : 10 • Capital : 40

D'un point de vue macro-économique, la situation s'analyse comme une augmentation de la vitesse de circulation « contrôlée » par une réduction de la masse monétaire au final, ce qui permet de limiter la progression du revenu nominal.

(2) Vaste mouvement sur le franc suisse avec entrées massives de capitaux alors que la BNS a décidé de fixer un taux plafond au CHF → la réduction du prêt de la BNS peut être l'instrument idéal pour garder le contrôle sur les liquidités circulant dans le pays sans aucune mesure coercitive

Au premier stade, les réserves de changes vont se gonfler et ,avec elles, les dépôts des non-résidents et les réserves bancaires

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : +100 • Créances sur les banques : 0 • Prêt/CC auprès banques : 0 • Titres et immobilisations : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 0 • Comptes de règlement des banques (Réserves): +100 • CCBanques/sc/clients : 0 • Confédération : 0 • Capital : 0

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :-+100 • Crédits clientèle : 0 • Titres et Immob : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 0 • Comptes de Non-résidents : +100 • Prêt/CC BNS : 0 • Capital : 0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 0 	

Si rien n'est fait, les banques pourraient prêter sur le marché leurs réserves excédentaires ou faire de nouveaux crédits, ce qui rejaillira sur la masse monétaire en circulation dans l'économie. Ce que la BNS ne souhaite pas. La solution (contrairement à la situation d'aujourd'hui) est très simple : elle va diminuer son prêt aux banques d'un montant équivalent :

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 0 • Créances sur les banques : 0 • Prêt/CC auprès banques : -100 • Titres et immobilisations : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 0 • Comptes de règlement des banques (Réserves): -100 • CCBanques/sc/clients : 0 • Confédération : 0 • Capital : 0

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :-100 • Crédits clientèle : 0 • Titres et Immob : 0 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 0 • Comptes de Non-résidents : 0 • Prêt/CC BNS : -100 • Capital : 0
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 0 	

Donc le bilan final et complet des uns et des autres s'établira de la manière suivante à la fin des opérations de la manière suivante :

.BANQUES COMMERCIALES	
Départements crédit	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves BNS :100 (inchangé) • Crédits clientèle :800 (inchangé) • Titres et Immob :100(inchangé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôts à Terme(DAT) et Titres (TCN) : 500 • Comptes de Non résidents : 100 (+100) • Prêt/CC BNS : 300 (-100) • Capital : : 100
Département Monétaire	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de règlement : 400 	

BANQUE NATIONALE SUISSE	
<ul style="list-style-type: none"> • Réserves de changes : 200 (+100) • Créances sur les banques : 50 • Prêt/CC auprès banques :300 (-100) • Titres et immobilisations : 50 	<ul style="list-style-type: none"> • Billets en circulation : 50 • Comptes de règl. Banques(Réserves) : 100(inc) • CCBanques/sc/clients : 400 • Confédération : 10 • Capital : 40

Dans le nouveau contexte, l'entrée de capitaux à été totalement neutralisée sans aucune incidence macroéconomique notable. Bien sûr, cela ne pourrait se faire que dans les limites de ce que peut absorber la Suisse qui sont larges mais pas sans bornes. Il est possible de dire que l'entrée de capitaux connue depuis la crise de l'Euro aurait été facilement absorbée dans le nouveau système sans aucune des conséquences négatives qu'elle a actuellement (perte totale de contrôle de la liquidité, taux d'intérêt à zéro). Aujourd'hui, la nouvelle organisation pourrait aider à une remise en ordre de la situation monétaire suisse assez facilement.

Du point de vue de la récupération de la rente monétaire, il n'y a de plus rien de changé, car les citoyens suisses bénéficient dans ce cas d'une créance sur le monde et cette créance doit rapporter.....

EXAMINONS LES AUTRES CAS POSSIBLES

(1) La solution Karwat ne marche pas

Pour Klaus Karwat, le remboursement du prêt par les banques ne doit pas poser de problèmes puisque la baisse de la masse monétaire qui en résulte en résulte peut être immédiatement compensée par une avance (sans intérêt précise-t-il) à l'état ou aux cantons qui en feront ce qu'ils veulent.....

Le schéma est simple et il n'est nul besoin de le reproduire comme précédemment en combinant des cas traités :

- Remboursement d'un crédit clientèle → remboursement du prêt BNS (après passage par le compte de virement de la BNS) → baisse des comptes de règlement (le compte de l'emprunteur qui a remboursé)
- En compensation, injection de liquidité par avance aux autorités publiques → dépense de cette avance sous forme de remboursements, de baisses d'impôts ou de dépenses nouvelles → augmentation des comptes de règlement.

En fait, le raisonnement est fictivement équilibré et n'est pas tenable économiquement. Voici pourquoi :

- KK traite de la même manière un remboursement d'une dette existante et une dépense nouvelle ce qui ne paraît pas correcte car la première a toutes les chances de rechercher une autre occasion de s'investir, tandis que la seconde est une ponction directe sur la production ;
- Dans une situation où les revenus, le nominal et le réel, ne varient pas (même masse monétaire, même vitesse de circulation), la ponction sur la production ne peut avoir qu'un effet d'éviction sur les autres dépenses, en l'occurrence sur les activités qui étaient auparavant financées par la Banque
- En fait, la volonté de la banque de financer un tel crédit peut entraîner une hausse des taux d'où une diminution possible des encaisses et une augmentation du revenu nominal (hausse de V), mais la hausse des taux elle-même peut freiner d'autres activités

Il ne paraît pas acceptable de mettre en avant des « solutions » qui entraînent de telles substitutions.

(2) Le « prêt » comme un actif perpétuel au service de la collectivité suisse ?

En fait, il est possible d'imaginer beaucoup de cas possibles sans pouvoir trancher réellement car beaucoup dépendra des circonstances. Ne vaut-il pas mieux partir de l'idée que ce prêt est un actif réel rapportant intérêt dont la Société Suisse peut jouir ad aeternam, sachant que son importance va se réduire inexorablement au cours du temps ? Dès lors, il est possible de le traiter de deux manières :

- Soit comme un instrument de régulation en même temps qu'un actif ;
- Soit, à terme, comme un pur actif qui pourrait être conservé dans les livres de la BNS (avec les bénéfices afférents qui retourneraient de toutes façons à la Confédération et aux Cantons) ou donné (un don) à un organisme comme l'AVS qui, en fonction des circonstances, pourraient le conserver ou vendre progressivement les titres sur le marché (pour une Suisse vieillissante, ce serait plutôt bienvenu) sachant que son poids, tant dans les bilans bancaires que dans le revenu national va diminuer inexorablement au cours du temps.

Part de la créance de la collectivité suisse sur les banques en pourcentage du PIB nominal et des bilans des banques en toutes devises et en CHF dans 20 ans en supposant un taux de croissance de 3 ou 4% <i>La base de départ est l'année 2013, au 31 décembre pour les bilans</i>			
Taux de croissance supposé	Référence 2013	3%	4%
PIB nominal	50%	27.5%	22.5%
Bilan total (toutes devises)	10.2%	5.7%	4.7%
Bilan en CHF	18.8%	10%	8.5%